



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 avril 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- règlement n° 288-1-2022 intitulé *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation ;*
- règlement n° 300-2-2022 intitulé *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 300-2021 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin ;*
- règlement n° 305-2022 intitulé *Règlement constituant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales ;*
- règlement n° 302-2022 intitulé *Règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 avril 2022.

---

Marie-Josée Charron, greffière